

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

DECRET N° 100/ *093* DU *17* NOVEMBRE 2025 PORTANT NOMINATION DES HAUTS CADRES ET CADRES AU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES, DE L'INTEGRATION REGIONALE ET DE LA COOPERATION AU DEVELOPPEMENT

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n°1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques ;

Vu la Loi n°1/05 du 17 mars 2025 portant Modification de la Loi n°1/09 du 13 novembre 2020 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu le Décret n°100/018 du 17 septembre 2025 portant Modification du Décret n°100/002 du 05 août 2025 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Vu le Décret n°100/023 du 18 septembre 2025 portant Missions, Organisation et Fonctionnement du Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Régionale et de la Coopération au Développement ;

Sur proposition du Ministre des Affaires Etrangères, de l'Intégration Régionale et de la Coopération au Développement ;

DECRETE :

Article 1 : Est nommé Inspecteur Général du Ministère :

Colonel de Police NTAKIRUTIMANA Emile, OPN 0784 de la matricule.

Article 2 : Sont nommés :

1. Responsable d'Action Planification, Programmation et Suivi-Evaluation :
Monsieur Aloys NIYUNGEKO.
2. Directeur de la Planification des Statistiques et de Suivi-Evaluation :
Amb. Salomé NDAYISABA.

3. Responsable d'Action Ressources Humaines, Matérielles et Financières :
Monsieur Savin KANA.
4. Directeur des Finances et de la Logistique :
Madame Jocelyne INASHAZA.
5. Directeur de l'Administration et des Ressources Humaines :
Monsieur Félix NDAHABONIMANA.
6. Responsable d'Action Communication, Information et Archives :
Monsieur Epipode BANKINDI.
7. Directeur de la Communication, de l'Information et des Archives :
Madame Câline NDUWAYO.
8. Responsable d'Action Protocole d'Etat :
Monsieur Philippe MINANI.
9. Directeur du Protocole :
Monsieur Tharcisse HAVYARIMANA.

Article 3 : Sont nommés :

1. Directeur Général Responsable du Programme Défense des Intérêts du Burundi et des Burundais à l'International :
Madame Marie-Ancilla NTAKABURIMVO.
2. Responsable d'Action Coopération Bilatérale :
Amb. Egide NDIKURIYO.
3. Directeur chargé des Relations avec l'Afrique, l'Asie et l'Océanie :
Hon. Odette HABONIMANA.
4. Directrice chargée des Relations avec l'Europe, l'Amérique et les Caraïbes :
Madame Triphine NDUWAYO.
5. Responsable d'Action Gestion des Affaires Juridiques et Consulaires :
Madame Cornalie NIJIMBERE.
6. Directeur des Affaires Juridiques :
Monsieur Léonard MINANI.
7. Directeur des Affaires Consulaires :
Madame Rose NIRAGIRA.
8. Responsable d'Action Protection des Burundais à l'Etranger :
Monsieur Pascal HABARUGIRA.
9. Directeur de la Diaspora :
Madame Rosette IRAMBONA.
10. Directeur de la Promotion de l'Emploi des Migrants :
Monsieur Augustin BAGORIKUNDA.

Handwritten signature and initials at the bottom of the page.

Article 4 : Sont nommés :

1. Directeur Général Responsable du Programme Intégration Régionale et Coopération Internationale :
Amb. Adolphe NAHAYO.
2. Responsable d'Action Coopération Décentralisée :
Madame Venantie NKURIKIYE.
3. Directeur des Organisations Non Gouvernementales Etrangères :
Madame Domitile NDIKURIYO.
4. Responsable d'Action Coopération Multilatérale :
Madame Séraphine CIZA.
5. Directeur des Organisations Internationales :
Monsieur Anicet MAHORO.
6. Directeur de l'Intégration et Organisations Africaines :
Madame Aimée Irène INAMUGISHA.
7. Directeur de la Francophonie :
Monsieur Michel BIZINDAVYI.

Article 5 : Sont nommés :

1. Directeur Général Responsable du Programme Intégration du Burundi au sein de la Communauté Est Africaine :
Monsieur Aimé NKURUNZIZA.
2. Responsable d'Action Coordination du Processus d'Intégration du Burundi au sein de la Communauté Est Africaine :
Amb. Rémy BAMPAMA.
3. Directeur chargé de la Coordination des Affaires Politiques et Diplomatiques au sein de la Communauté Est Africaine :
Madame Annabelle TWAGIRAYEZU.
4. Directeur chargé de la Coordination des Affaires de Défense et de Sécurité au sein de la Communauté Est Africaine :
Colonel Sébastien NSABIYUMVA.
5. Directeur chargé du Suivi et de l'Evaluation des Affaires de la Communauté Est Africaine :
Monsieur Révérien NTAKIRUTIMANA.
6. Directeur chargé des Douanes, du Commerce, de l'Industrie et des Investissements au sein de la Communauté Est Africaine :
Monsieur Boby Jean Marie NDIZEYE.
7. Directeur chargé des Affaires Juridiques et Judiciaires au sein de la Communauté Est Africaine :
Madame Candide NZIKOBANYANKA.

8. Responsable d'Action Coordination des Positions du Burundi au sein de la Communauté Est Africaine :
Dr. Pacifique NIYONIZIGIYE.
9. Directeur chargé des Finances et des Affaires Fiscales et Monétaires au sein de la Communauté Est Africaine :
Monsieur Jolis NIZIGIYIMANA.
10. Directeur chargé des Infrastructures au sein de la Communauté Est Africaine :
Monsieur Donatien NDAGIMANA.
11. Directeur chargé des Affaires Sociales au sein de la Communauté Est Africaine :
Dr. Gaudence NIBARUTA.
12. Directeur chargé des Secteurs Productifs au sein de la Communauté Est Africaine :
Monsieur Jean Claude NIYONGENDA KO.

Article 6 : Toutes les dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 7 : Le Ministre des Affaires Etrangères, de l'Intégration Régionale et de la Coopération au Développement est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Gitega, le 7 novembre 2025

Evariste NDAYISHIMIYE.-



PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

LE PREMIER MINISTRE,



Nestor NTAHONTUYE.

LE MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES,
DE L'INTEGRATION REGIONALE ET DE
LA COOPERATION AU DEVELOPPEMENT,

Amb. Edouard BIZIMANA.

